

La lettre d'information des locataires - n°2 mai 2024



C'est d'actu



83,2%

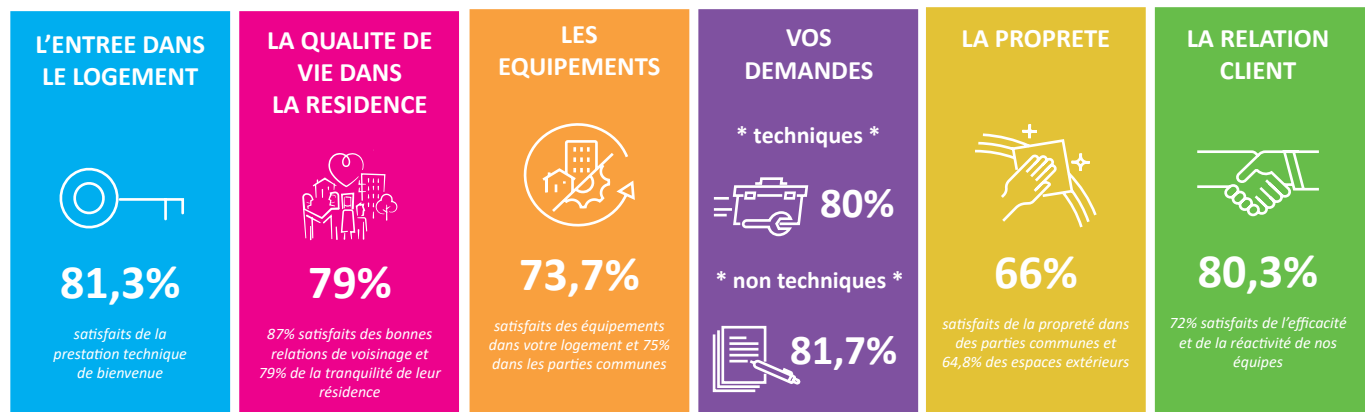
des locataires
sont satisfaits
d'Habitat du Nord
et de ses services



Enquêtes de satisfaction : les résultats !

Chaque année, une enquête est menée auprès d'un échantillon d'entre vous afin de mesurer votre niveau de satisfaction et d'identifier les éventuels points qui devraient être améliorés. Ces derniers feront l'objet de plans d'action qui vous seront prochainement communiqués. Merci à toutes celles et ceux qui ont pris le temps de répondre à l'enquête.

Qualibail prend en compte le quotidien du locataire depuis sa demande de logement jusqu'à son départ.



Résultats issus des enquêtes menées en 2023 (lors des visites de courtoisie) et en 2024 par le cabinet Présence, dans le cadre de notre certification AFNOR Qualibail Engagement de service® (réf 113).



*Programme en accession directe (sous conditions de ressources).

*** plus d'infos au 06 31 23 99 16 ***

A vendre



Maisons T4 à Houplines

Habiter le coeur de ville... à la campagne !

C'est ce que vous propose la résidence *Allée Garance* où chaque maison T4 dispose de : d'un carport, d'une place de stationnement, d'un cellier, d'un abri de jardin, d'une terrasse, d'un jardin clôturé, de panneaux photovoltaïques et de volets roulants. Livraison prévisionnelle : 1er trimestre 2025.

Retrouvez toutes nos ANNONCES A VENDRE sur notre site internet habitatdunord.fr / Acheter.



La parole aux assos



L'EAU, UNE RESSOURCE RARE
COMME AUCUNE AUTRE

Ces dernières années, la CNL et d'autres acteurs politiques et associatifs se sont mobilisés pour réclamer l'inscription dans la constitution française de l'eau comme bien commun et de son assainissement. En vain. Pourtant, la fragilité de la ressource en eau et sa qualité sont une préoccupation majeure des français. Les conflits d'usage fragmentent la population, et le changement climatique va encore accentuer la forte tension sur les ressources.

Concevoir la maîtrise du tarif de l'eau pour le retour à la gestion directe de l'eau. Les collectivités ont la maîtrise de leur politique de l'eau et de l'assainissement. Il est nécessaire de construire des schémas, plans et autres dispositifs via la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) qui doit évoluer juridiquement (au-delà de l'avis).

Comme vous pourrez le lire, les militants CNL mobilisés contribuent à représenter et défendre les usagers dans les instances où ils siègent. L'accès à l'eau et à l'assainissement doit être un droit constitutionnel, préservant les générations futures.

La fin du mois de mars marquera la reprise des expulsions, là encore la CNL est déjà mobilisée.



www.clcv.org

Les aides personnelles au logement (APL) constituent le principal mécanisme redistributif de la politique de logement en France et l'APL reste le meilleur outil pour aider les locataires les plus fragiles. Deux tiers des locataires du privé peuvent en bénéficier, et 4 sur 5 en HLM. L'APL permet aussi de payer tout ou partie des charges, qu'il s'agisse de l'eau, de l'électricité ou du chauffage. C'est ce que l'on appelle le forfait charges. Ce forfait avait toujours été augmenté pour compenser le coût des charges.

Mais depuis 2006, il ne progresse presque plus (52 euros par mois). Il couvrait alors en moyenne 42% des charges de nos logements. Il est de 58 euros par mois en 2023. En 2024, il couvre moins de 20% de ces charges, alors que nos factures d'énergie continuent d'augmenter. La facture d'électricité par exemple a explosé de 200% depuis 2006, dont 45% lors des deux dernières années. Et il est très probable qu'elle augmente encore.

Les boucliers tarifaires sur l'énergie disparaissent, mais nos factures sont toujours là. Le « quoiqu'il en coûte » s'arrête, mais nous sommes toujours bloqués.

Face à cet abandon de l'Etat depuis 18 ans, la CLCV demande au gouvernement de revaloriser le forfait charges APL afin qu'il couvre au moins 30% des charges de notre logement (taux similaire à 2017), soit un forfait charge rehaussé à 100 euros par mois. Nous demandons également que ce forfait soit indexé sur l'inflation. C'est le seul moyen pour que nos logements restent abordables.



Attention : à partir du **1er août 2024**, le paiement en ligne ne pourra s'effectuer qu'à partir de l'Espace Client. Si ce n'est pas encore fait, n'attendez plus pour y créer votre compte ! Pour cela, rendez-vous sur : monespaceclient-habitatdunord.fr



Question-réponse

Puis-je payer mon loyer en ligne ?

Oui, il est possible de payer votre loyer en ligne avec votre carte bancaire, en vous connectant à votre espace client. Payer en ligne sans avoir de compte sur l'Espace Client Habitat du Nord reste encore possible jusqu'à la fin du mois de juillet. Mais **A PARTIR DU 1ER AOUT**, il faudra obligatoirement passer par votre espace client. Vous n'avez pas encore créé votre compte ? N'attendez plus ! Rendez-vous sur monespaceclient-habitatdunord.fr

Besoin d'aide ? contactez-nous au 03 59 75 59 59.



Le geste-éco

EAU : chaque goutte compte !

LE BON REFLEXE

- Détecter et réparer les fuites → un robinet qui fuit = 120L / jour
- Une douche plutôt qu'un bain → 35 à 60L d'eau contre 150L
- Couper l'eau (quand on se lave le corps, les mains, les dents...) → 3min = 18L écoulés
- Privilégier le lave-vaisselle (plein et en mode ECO) → 9 à 16L / cycle, contre 40L pour une vaisselle à la main.

BON A SAVOIR...

Les gestes simples font les grandes économies !

* sources : ADEME, MonEcoWatt